



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 1er octobre 2018

Date de la convocation : 25 septembre 2018
Nombre de délégués en exercice : 49



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, M. Françoise BESSONNEAU, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Louis PERES, Mme Josy POUHEYTO, M. Eric SAUBATTE, Mme Monique SEMAVOINE.

Délégués suppléants :

M. Patrick LOUSTALET, M. Claude BORDE-BAYLACQ, M. Jean-Jacques CERISERE.

Etaient représentés :

M. Laurent KELLER (pouvoir à Mme BESSONNEAU), M. David MIRANDE (pouvoir à M. LACRAMPE).

Etaient excusés : Mme Lydie ALTHAPÉ, M. Francis DOUX, Mme Annie HILD, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Christian ROCHÉ, M. Claude SERRES COUSINÉ, M. Dino FORTE, M. Charles PELANNE, M. Francis PEES, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES COUSINE, M. Alain TREPEU.

Secrétaire de séance : M. Eric SAUBATTE

8- PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DU COORDINATION DU PAYS DE BEARN POUR L'APPUI, LA SAUVEGARDE ET LE SOUTIEN DE SA POPULATION « ORSEC »

Rapporteur : François BAYROU

Les événements climatiques de l'hiver et printemps derniers, qui ont conduit au classement en état de catastrophe naturelle de plusieurs communes du Pays de Béarn, ont montré que le schéma traditionnel de gestion de crise était perfectible et qu'une chaîne logistique de solidarité gagnerait à être organisée à l'échelle du Béarn.

En effet, lors des différentes rencontres des territoires, les maires concernés ont pointé la difficulté à être en même temps au plus près des administrés sur le terrain et au sein de leur mairie à gérer la cellule de crise, comme le prévoit le cadre réglementaire.

Les maires concernés s'interrogent sur la cohérence de l'information préventive des populations et les difficultés logistiques et matérielles, notamment dans les premières 48h.

Il est rappelé que la mise en œuvre d'un plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de la compétence de chaque maire sur le territoire de la commune. Le Maire met en œuvre le plan, soit pour faire face à un événement affectant directement le territoire de la commune, soit le cadre d'une opération de secours d'une ampleur ou d'une nature particulière nécessitant une large mobilisation de moyens.

Une solidarité active doit pouvoir être organisée à l'échelle du Béarn.

Aussi, les EPCI du Pays de Béarn s'engagent dans l'élaboration d'un plan de coordination et d'emploi des ressources disponibles qui permettra de :

- Définir les objectifs d'une gestion commune des risques majeurs et de la méthode de mise en commun des bonnes pratiques à l'échelle du Pays de Béarn
- Définir les mesures de solidarité à mettre en œuvre pour assurer la prévention et la protection des populations
- Optimiser la coordination de la gestion des secours au sein du périmètre Pays de Béarn
- Coordonner le recensement et l'emploi des moyens des E.P.C.I. membres susceptibles d'être mis à disposition des communes et des éventuelles mises à disposition.

Il est donc proposé de confier au pôle métropolitain Pays de Béarn l'élaboration d'un tel plan.

Il vous appartient de bien vouloir :

1 – Confier au Pôle Métropolitain Pays de Béarn l'élaboration d'un plan d'accompagnement et de coordination pour l'appui, la sauvegarde et le soutien à la population,

2 – Confier le pilotage de l'élaboration de ce plan à M. CASAUBON Jean-Paul, vice-président.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU